

*M. Andrews*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Le Chambre est d'avis que les dispositions relatives au rétablissement dans la vie civile des soldats de Sa Majesté qui ont fait du service dans la dernière guerre, ont été dans plusieurs cas insuffisantes, et qu'il est désirable qu'un comité spécial de la Chambre soit nommé pour étudier quelle disposition pourrait être arrêtée quant aux cas susdits; ce comité aura pouvoir de requérir personnes, documents et archives, d'interroger des témoins sous serment, et de faire rapport de temps à autre.

*M. Archambault*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—

Attendu que la langue française est officielle à la Chambre des Communes;

Attendu qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français;

Attendu qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au Parlement;

Attendu que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français;

Attendu que les discours prononcés en français ne paraissent pas en anglais dans les Débats de la Chambre, si ce n'est dans les Débats révisés six ou sept mois après coup, alors que les discours prononcés en anglais sont traduits en français le lendemain dans le Hansard;

La Chambre est d'avis que la traduction des discours français devrait se faire immédiatement, et qu'elle devrait paraître dans l'édition non révisée des Débats de la Chambre qui suit immédiatement la séance.

---

OTTAWA: Imprimé par J. DE L. TACHÉ, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1920.